



Conseil pour l'articulation et le transfert - Ontario

180, rue Dundas Ouest, bureau 1902

Toronto (Ontario) M5G 1Z8

Tél. : 416 640-6951

Télécopieur : 416 640-6959

www.oncat.ca

Document d'information : Politiques et procédures des principes pour la reconnaissance des crédits

1. Introduction

Le CATON, en collaboration avec ses membres, a appuyé la création des politiques et procédures proposées des principes pour la reconnaissance des crédits élaborées en Ontario. Les principes sont destinés à servir d'objectifs à atteindre pour les établissements.

L'élaboration de ces principes constitue une étape importante afin d'assurer l'uniformité et la transparence des processus d'évaluation de la reconnaissance de crédits et des communications dans les collèges et universités de l'Ontario. À l'heure actuelle, les étudiants affirment souvent qu'ils trouvent difficile de parcourir le système de reconnaissance des crédits, en particulier parce que les établissements utilisent une grande variété de politiques et de procédures.

2. Contexte

En août 2013, le ministre de la Formation et des Collèges et Universités a organisé une table ronde avec les présidents de collèges et universités de l'Ontario afin de discuter de l'initiative de reconnaissance des crédits de la province. L'une des priorités essentielles, qui ont été transmises lors de la réunion, était la création d'un cadre de travail opérationnel afin de guider les politiques et procédures en matière de reconnaissance des crédits en Ontario. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a chargé le CATON de travailler avec les établissements afin d'élaborer ce cadre de travail.

La conception initiale du cadre de travail par le ministère impliquait la création d'une série de politiques et de procédures normalisées auxquelles tous les établissements devraient se conformer. Cependant, dans le respect de notre approche collaborative, le CATON a redéfini le cadre de travail pour se concentrer sur la création de principes généraux relativement à la reconnaissance des crédits, qui seraient destinés à servir d'objectifs à atteindre pour les politiques et procédures des établissements. Un examen des politiques des autres juridictions, comme le système de reconnaissance de la Colombie-Britannique, qui comprend de tels principes, contribue à cette approche.

Grâce à ce cadre de travail revisité, les établissements individuels sont en mesure d'évaluer si leurs politiques et procédures répondent correctement aux objectifs collectifs en matière de reconnaissance des crédits, et elles ont la souplesse nécessaire pour ajuster leurs politiques et procédures afin de créer une expérience de reconnaissance sans heurt pour les étudiants dans leur propre contexte institutionnel.

3. Processus de consultation

Pour commencer, en 2014, nous avons travaillé avec les établissements pour effectuer une analyse environnementale des politiques et pratiques existantes relativement à la reconnaissance des crédits. L'information recueillie a été rassemblée dans des profils institutionnels sous forme de foire aux questions et affichée au ONTransfer.ca. Pour la première fois en Ontario, cela a permis aux étudiants de facilement lire et comparer les politiques en matière de reconnaissance de crédit des établissements afin qu'ils puissent prendre des décisions plus éclairées à ce sujet. Par la même occasion, cette cueillette d'information a permis une meilleure compréhension des contextes opérationnels variés des établissements, en plus d'avoir appuyé notre conclusion selon laquelle l'élaboration de principes généraux pour la reconnaissance des crédits ferait en sorte de mieux traiter les besoins des étudiants et des établissements.

Afin de poursuivre sur cette lancée, un groupe de travail composé de représentants membres a été créé afin d'identifier et de recommander des principes généraux relativement à la reconnaissance des crédits, lesquels représenteraient les objectifs des établissements. Après avoir accepté l'approche générale, le groupe de travail a été séparé en trois sous-groupes composés de représentants étudiants, ainsi que de représentants de collèges et d'universités. Les sous-groupes se sont réunis par étapes pour travailler à un processus parallèle afin de cerner le champ de la discussion et des principes. Chaque groupe s'est rencontré à chaque étape, et les principes révisés ont été transmis avec chacun des groupes à l'étape suivante, ce qui a permis d'obtenir l'ébauche d'une série de principes créés de manière collaborative.

Nous remercions spécialement les membres du groupe de travail, qui ont consacré beaucoup de temps et d'efforts pour élaborer les principes :

Mary Blanchard, vice-rectrice adjointe à l'enseignement, Durham College
 Matt Caron, directeur des services d'assistance judiciaire, College Student Alliance
 Jonathan Christie, gestionnaire, services aux clients, Ryerson University
 Julia Colyar, analyste principale des politiques, Conseil des universités de l'Ontario
 Ray Darling, registraire, Wilfrid Laurier University
 Amir Eftekarpour, président, Ontario Undergraduate Student Alliance
 Tyler Epp, directeur des services d'assistance judiciaire, College Student Alliance
 Lynne Gaudet, registraire adjointe, Fanshawe College
 Peter Gooch, directeur principal, politiques et analyse, Conseil des universités de l'Ontario
 John Horrox, analyste de la recherche et des politiques, College Student Alliance
 Kaley Kennedy, coordonnatrice aux communications et aux relations gouvernementales, Fédération canadienne des étudiantes et étudiants - Ontario
 Rylan Kinnon, directeur général, Ontario Undergraduate Student Alliance

Brad MacIsaac, vice-président adjoint, Planification et analyse, registraire, UOIT

Julia Mackenzie, représentante étudiante, conseil d'administration du CATON

Sean Madden, directeur général, Ontario Undergraduate Student Alliance

Joy McKinnon, vice-rectrice à l'enseignement, Seneca College

Jeannette Miron, registraire et gestionnaire de l'Institutional Research, Canadore College

Shari Nash, gestionnaire, Admissions et recrutement Waterloo, Wilfrid Laurier University

Julie Parna, directrice, Initiatives d'enseignement stratégiques, York University

Lidia Pirraglia, registraire adjointe, George Brown College

Lisa Rae, analyste principale des politiques, Conseil des universités de l'Ontario

Luke Speers, représentant étudiant, conseil d'administration du CATON

Une fois l'ébauche des principes terminée, un document de consultation a été rédigé pour préciser le contexte et la raison d'être des principes, ainsi que le processus pour leur élaboration. Le document de consultation a été envoyé aux recteurs de collèges et d'universités, aux vice-recteurs de l'enseignement, aux registraires et aux personnes-ressources du CATON pour la reconnaissance des crédits, et transmis aux groupes d'intervention, comme Collèges Ontario (CO), le Conseil des universités de l'Ontario (COU), l'Ontario Undergraduate Student Alliance (OUSA), la College Student Alliance (CSA) et la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Ontario (FCÉÉ-Ontario), ainsi qu'à d'autres experts en matière de reconnaissance des crédits. Les commentaires reçus ont été compilés et synthétisés pour créer les principes. La version à jour a ensuite été transmise au groupe de travail complet aux fins de révision avant qu'ils ne soient finalisés.

4. Principaux problèmes

En règle générale, les principaux problèmes abordés durant l'élaboration des principes traitent des raisons pour lesquelles les principes généraux relatifs à la reconnaissance des crédits sont plus appropriés que les politiques et procédures normalisées. Les établissements fonctionnent dans des contextes très spécifiques qui varient énormément, et mettre en application ce genre d'approche parmi tous les établissements est indéfendable. En même temps, les étudiants doivent être en mesure de connaître leurs options, de comparer les approches dans divers établissements, et de prévoir de manière fiable de quelle façon seront prises les décisions concernant la reconnaissance des crédits. Le fait d'établir des principes crée la souplesse nécessaire pour que ces deux perspectives soient reconnues et traitées.

Compte tenu de la complexité de la reconnaissance des crédits et de la diversité des contextes opérationnels, les principes sont élaborés de façon générale afin que les objectifs qui en découlent puissent être atteints de différentes façons. Par exemple, divers établissements appliquent actuellement des approches très différentes en ce qui a trait à la reconnaissance de crédit. Certains établissements évaluent automatiquement la

reconnaissance des crédits à l'aide des relevés de notes soumis, alors que d'autres exigent une demande de reconnaissance de crédit distincte. Les principes sont suffisamment généraux pour que ces deux approches soient considérées comme respectant les objectifs de la reconnaissance de crédit.

L'accent est mis sur la création d'objectifs ambitieux, ou d'objectifs poussés, plutôt que la création d'exigences. Cela concède la réalité selon laquelle les établissements s'efforcent d'améliorer les processus pour les étudiants dans un environnement où les priorités se chevauchent et où les ressources sont peu abondantes. Par exemple, le principe selon lequel « les établissements doivent répondre aux décisions de reconnaissance des crédits en temps opportun, préférablement au moment de l'offre » comprend un objectif qui peut s'avérer difficile pour les établissements. Les décisions concernant la reconnaissance des crédits demandent souvent beaucoup de travail. De même, pour répondre aux objectifs d'inscription, les établissements doivent recruter jusqu'à quatre fois plus d'étudiants que le nombre prévu d'inscriptions. Le fait d'obliger les établissements à mener une évaluation qui demande beaucoup de ressources pour des étudiants ayant peu de chances de s'inscrire ajouterait une pression déraisonnable sur lesdites ressources. Or, les étudiants auraient manifestement avantage à obtenir une décision de reconnaissance des crédits avec leur offre d'admission. Afin d'équilibrer ces perspectives, le principe est élaboré avec une grande souplesse. Bien que le moment de l'offre soit préférable, l'accent est mis sur « en temps opportun ». Ainsi, l'établissement peut se conformer au principe en faisant de son mieux tout en respectant l'objectif général, qui consiste à fournir l'information aux étudiants le plus tôt possible.

L'équilibre est également atteint en mettant l'accent sur les principes voulant que l'information actuelle relative à la reconnaissance des crédits soit transparente, et que ce ne sont pas là des exigences cataloguant ce qui doit être mis en application dans les établissements. Seuls certains types précis de renseignements sont spécifiquement considérés comme importants à promouvoir. Cela encourage les établissements à partager l'information relative à leur propre fonctionnement sans les obliger à créer de nouveaux processus afin de répondre à la série de principes. Ces derniers sont formulés de manière à ce que l'information n'ait pas besoin d'être parfaite, mais plutôt pour reconnaître les efforts déployés par les établissements pour fournir l'information déjà disponible. Par exemple, l'un des renseignements considérés comme importants à fournir est l'équivalence de cours. Toutefois, il n'existe aucune exigence pour ce qui est de fournir toutes les équivalences de cours – les établissements qui fournissent des renseignements, même préliminaires, sur les équivalences pourraient être considérés comme respectant cet objectif.

De même, beaucoup de temps a été consacré pour discuter de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ÉRA). On a convenu que l'environnement entourant l'ÉRA était irrégulier, mais que l'utilisation par les établissements de l'information relative à l'ÉRA pour leurs processus était avantageuse pour les étudiants. Donc, même si l'ÉRA a été incluse dans l'un des principes, ce dernier indique précisément que cela ne s'applique pas à tous les établissements. En d'autres mots, les principes servent généralement à équilibrer la souplesse et l'autonomie des établissements par rapport aux besoins des étudiants, qui ont besoin de toute l'information possible relativement à ces processus.

Dans leur ensemble, les principes couvrent un large spectre d'activités institutionnelles et étudiantes durant les processus d'application et d'inscription, en plus de fournir des conseils

sur la façon dont ces activités devraient être gérées pour offrir le meilleur service possible aux étudiants et pour reconnaître la réalité des contextes organisationnels uniques.

5. Principes pour la reconnaissance de crédits et profils des établissements

La série complète des principes finaux de la reconnaissance de crédits a été envoyée aux établissements à l'été 2015 afin qu'ils puissent adopter et soutenir formellement les principes. Elle a également été publiée sur le site Web ONTransfer.ca au : <http://ontransfer.ca/principesrelatifsalareconnaissancedecredits>.

Une fois le soutien général des principes acquis, les profils des établissements ont été créés afin de démontrer comment les politiques et procédures des établissements individuels sont harmonisées aux principes. L'objectif de ces profils n'est pas tant d'évaluer les établissements, mais plutôt de fournir de l'information concernant ce que chaque établissement fait pour que les étudiants puissent prendre des décisions éclairées au sujet de leur éducation. Nous avons créé pour chaque établissement une ébauche de document qui décrit la façon dont les politiques et procédures de l'établissement suivent les principes. L'ébauche a été transmise aux personnes-ressources principales à l'établissement, et ces dernières ont eu l'occasion de passer le document en revue et d'effectuer des ajustements. Une fois approuvé, le profil a été affiché au ONTransfer.ca.

Les profils finaux des établissements se trouvent sur le site Web ONTransfer.ca au : <http://ontransfer.ca/profilsdesetablissements>. À partir de maintenant, les établissements devront passer en revue et mettre à jour les profils chaque année afin d'indiquer les changements apportés aux politiques et procédures durant l'année.